

Petit guide du rythme de l'enfant à Gignac

2022-2023

**3 structures
pour les enfants de la petite
section au Cm2 (3 à 12 ans)**

- > l'Ecole
- > l'Alaé
- > l'Accueil de Loisirs
du Mescladis



1 même objectif

**Cohérence et
complémentarité
éducative**




Gignac
en cœur d'Hérault

Le dossier d'inscription unique

Pour toute première inscription, il vous suffit de :

> Vous présenter dans une des trois structures

(école, Alaé, accueil de loisirs du Mescladis)

> Remplir une fiche de renseignement unique

(Données et documents centralisés sur un serveur commun).

> Fournir les documents originaux suivants :

- fiche de renseignement dûment complétée téléchargeable sur le site de la ville : ville-gignac.com > menu déroulant « document à télécharger »
- livret de famille + justificatif de domicile + carnet de santé ou attestation de vaccination
- certification de radiation (en cas de changement d'école)
- document précisant la garde (en cas de séparation)
- numéro d'allocataire CAF ou le dernier avis d'imposition
- assurance extra-scolaire

A noter que le dossier d'inscription unique concerne aussi l'accueil de loisirs adolescent (Maison des Jeunes)

CNIL : 1484743

L'École publique

Ecole maternelle « Les Tourettes » > 8 classes

Ecole élémentaire « Claude Daniel de Laurès » > 18 classes

pour les enfants habitant Gignac, Lagamas et Aumelas



Horaires des écoles

Maternelle

Matin :

- > accueil : 8h35 - 8h45
- > classe : 8h45 à 11h45

Après-midi :

- > accueil : 13h30 - 13h40
- > classe : 13h40 à 15h55

Primaire

Matin :

- > accueil : 8h35 - 8h45
- > classe : 8h45 à 12h00
- sauf le mercredi 11h45

Après-midi :

- > accueil : 13h45 - 14h00
- > classe : 14h00 à 16h00

Modalités d'inscription

Prendre rendez-vous avec Hélène Carceller du service enfance jeunesse entre début mars et fin juin pour remplir le dossier d'inscription unique. Attention ! Cette inscription précède l'admission définitive qui se fera auprès des directeurs des écoles, au vu du certificat délivré par la mairie, des documents de santé, selon les règles en vigueur de l'éducation nationale et des places disponibles en maternelle.

L'école est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans.

Service enfance jeunesse - Mairie de Gignac - place Auguste Ducornot

Directrice : Hélène Carceller 04 67 57 01 26 / 06 36 07 50 04 - enfance.jeunesse@ville-gignac.com

Ecole maternelle - Rue Jules Ferry / Magali Dolain 04 48 18 33 14 - 07 71 62 10 48 - ce.0340365m@ac-montpellier.fr

Ecole élémentaire - Avenue Foch / Olivier Gibergues 04 67 57 52 52 - 06 30 46 53 17 - ce.0340364l@ac.montpellier.fr

Elu référent : Olivier Nadal, adjoint délégué aux affaires scolaires

L'Alaé (Accueil de Loisirs Associé à l'École)



Objectifs : Le bien vivre ensemble, le respect du rythme de l'enfant, le développement de l'autonomie

Les enfants sont encouragés à faire leurs propres choix et être acteur de leurs temps de loisirs

Horaires d'accueil du lundi au vendredi

Maternelle	Le matin : 7h30 à 8h35	Le midi : 11h45 à 13h30	Le soir : 15h55 à 18h30
Primaire	Le matin : 7h30 à 8h35	Le midi : 12h00 à 13h45	Le soir : 16h00 à 18h30

Les mercredis après-midis : 11h45 à 18h30

Accueil du matin et du soir

De nombreuses activités sont proposées : jeux de société, de construction, coloriage, bricolage, atelier cuisine, danse, jeux sportifs, travaux manuels, participation aux événements locaux, et partenariat avec des associations. Un goûter unique équilibré, préparé par le restaurant scolaire, est distribué aux enfants.

Le temps méridien au restaurant scolaire

L'équipe du restaurant scolaire prépare tous les jours des menus variés et équilibrés, élaborés avec une diététicienne, en privilégiant les produits locaux et en réalisant des efforts conséquents pour l'introduction de produits bio.

Le restaurant scolaire fonctionne en deux services afin de préserver la qualité des prestations et l'environnement des enfants. Ainsi, les enfants de maternelle prennent leurs repas à 11h45, ceux de CP à 12h et les plus grands à 13h.

Accueil du mercredi après-midi. Plusieurs formules sont proposées :

> le temps du repas uniquement : les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école par les animateurs, prennent le repas au restaurant scolaire puis vont au Centre de Loisirs.

Les parents peuvent venir les chercher au Centre à partir de 13h30 et jusqu'à 14h.

> le repas + l'après-midi

> l'après-midi uniquement dès 13h30

Les départs se font de 17h jusqu'à 18h30. A noter que le groupe Mille Pattes (à partir du CP), permet à votre enfant d'être accompagné à son activité extra-scolaire sur Gignac par un animateur (supplément de 2€) et que le groupe passerelle (9-12 ans) participe à des activités en commun avec la Maison des jeunes pour préparer une transition entre les deux structures.

Modalités de réservation et de paiement

> Permanences du bureau de l'Alaé pour les réservations

En période scolaire : les lundis et vendredis de 8h à 11h, les mardis et jeudis de 16h à 18h30 et le mercredi de 8h à 9h

Pendant les vacances : de 9h à 12h et de 14h à 18h

. la deuxième semaine des petites vacances

. la première et dernière semaine des grandes vacances

> Modalités de réservation des dates : 7 jours avant le début de la période réservée

Au bureau de l'Alaé : compléter la grille de réservation disponible au bureau ou téléchargeable sur le site internet : ville-gignac.com et la déposer remplie au bureau avec le règlement (espèces, chèque, CB, CESU, TIPI Tarifs en fonction quotient familial)

En ligne sur le site : alae-gignac.fr en contactant au préalable l'Alaé pour obtenir un identifiant et un mot de passe. Ce site permet également de régler les factures en ligne.

A noter que les absences justifiées peuvent être déduites par la création d'un avoir.

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports.

Alaé (accueil de Loisirs Associé à l'École) - rue Jules Ferry / Directrice : Hélène Carceller

Directrices adjointes : Mélina Dors et Aline Salvador (maternelle) - 06 28 50 41 64 / Sandrine Gusmaroli (élémentaire) - 06 78 09 38 84

Inscriptions : Christelle Clapier et Guilaine Mula - 04 67 12 23 09 - 06 45 46 45 30 / alae@ville-gignac.com / alae-gignac.fr

Elu référent : Olivier Nadal, adjoint délégué aux affaires scolaires



L'Accueil de Loisirs du Mescladis

Objectifs : Permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir à travers ce qu'il fait et ce qu'il vit au sein de la collectivité

Accueil des enfants dès leur inscription à l'école jusqu'au CM2 pendant les vacances scolaires

Horaires d'accueil :

Le centre propose un accueil souple pour s'adapter aux contraintes des parents et respecter le rythme et l'envie de l'enfant. Les enfants peuvent venir sur des journées ou demi-journées, avec ou sans le repas. L'accueil de loisirs ouvre dès 7h30 jusqu'à 9h30 et les départs se font à partir de 17h jusqu'à 18h30. Les repas sont confectionnés et pris au restaurant scolaire. L'accueil de loisirs est fermé les jours fériés et la deuxième semaine des vacances d'hiver.

Projet d'animation :

L'accueil de loisirs propose des activités diversifiées d'expression, manuelles et sportives. Le but est de permettre à l'enfant de s'épanouir et de s'enrichir à travers ce qu'il fait et ce qu'il vit avec les autres. Des stages ou des séjours thématiques sont organisés en été comme en hiver dans la région à la mer, à la montagne et à la rivière dès 6 ans. A noter également, les partenariats avec les différentes structures de la ville : médiathèque, crèche, maison des jeunes, Ehpad, associations pour favoriser le lien social et les projets communs comme l'organisation de festivités (Carnaval, Halloween...). Un vendredi par mois, le centre organise les soirées cm1/cm2 de 19h à 21h30 avec des activités et sorties thématiques (laser Game, temple du foot, soirée jeux, concert...). Les animateurs et animatrices sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (B.A.F.A.) ou sont en cours de formation. Les activités à caractère sportif sont encadrées par des intervenants extérieurs diplômés d'Etat dans leur discipline.

Modalités de réservation et de paiement :

Ouverture des réservations : 2 semaines avant le 1^{er} jour des vacances

. sur place : les lundis et mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h

. par mail : inscriptions@mescladis-gignac.fr

A noter que les factures doivent être payées avant le début de la période réservée par carte bancaire, chèque, espèce ou chèque ANCV.

En complément de l'inscription, une adhésion annuelle au Mescladis de 10 € / famille est obligatoire.

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports.

Directrice du Mescladis : **Charlène Gaurichon**

Directrice de de Loisirs : **Fanny Gaillard** - 04 67 57 63 31 - centredeloisirs@ville-gignac.com
Espace Georges Frayssinhes, rue Pierre Curie

Mescladis : 04 34 22 67 37 - mescladis@ville-gignac.com - www.mescladis-gignac.fr

Adjointe au Maire référente : **Joëlle Sorel**